

N° : DP 20/334

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LES VETERANS DU REVEST"

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Les Vétérans du Revest » dont le siège social est au Revest-les-Eaux, et ayant pour objet l'organisation d'activités ludiques, sportives et culturelles,

CONSIDERANT que l'association gère également l'équipe de football pour les vétérans,

CONSIDERANT que les moyens d'actions de cette association concourent à organiser des séances d'entraînement, des rencontres amicales avec les équipes de vétérans de la région,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association sur le territoire métropolitain entrent dans le cadre de la politique sportive et de la cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 000 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 1 000 euros (mille euros) à l'association « Les Vétérans du Revest ».

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **11 AOUT 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

